

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	SPHERALITE 505
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Code de produit	11610
Date de publication	le 11-Novembre-2017
Numéro de version	1,0
Date de révision	le 11-Novembre-2017

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Catalyseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Axens
Siège Social	Axens SA
Adresse	89, boulevard Franklin Roosevelt 92508 Rueil-Malmaison France
Téléphone	+33 1 47 14 21 00
Fax	+33 1 47 14 25 00
SDS Contact e-mail	sds@axens.net

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe	+1 760 476 3961
Asie-Pacifique	+1 760 476 3960
Amériques	+1 760 476 3962
Moyen-Orient / Afrique	+1 760 476 3959
Informations sur les heures ouvrées	24/7/365
Général pour l'UE	112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)
Centre antipoison national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers Pas de classification pour les dangers sanitaires. Cependant, l'exposition professionnelle au mélange ou aux substances peut provoquer des effets sanitaires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement	Aucun(e)(s).
Mentions de danger	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Mentions de mise en garde

Prévention	Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Intervention	Se laver les mains après l'usage.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Informations supplémentaires de l'étiquette Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers aucune/aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges**Informations générales**

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Aluminium oxide	90 - 100	1344-28-1 215-691-6	01-2119529248-35	-	

Classification : -

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.
M : facteur M
PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.
Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Appliquer un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction inappropriés En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Pour les secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter toute exposition prolongée. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun(s) connu(s).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Matière	Type	Valeur
SPHERALITE 505	VME	10 mg/m ³
Composants	Type	Valeur
Aluminium oxide (CAS 1344-28-1)	VME	10 mg/m ³

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Donnée inconnue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.



Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats.



- Autres	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Risques thermiques	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.
Mesures d'hygiène	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Extrudés
État physique	Solide.
Forme	Solide.
Couleur	Blanche.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	Donnée inconnue.
Point de fusion/point de congélation	2000 °C (3632 °F)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée inconnue.
Point d'éclair	Donnée inconnue.
Taux d'évaporation	Donnée inconnue.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	< 0,0000001 kPa à 25 °C évalué
Densité de vapeur	Donnée inconnue.
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Insoluble
Solubilité (autre)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Donnée inconnue.
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non comburant.
9.2. Autres informations	
Densité	< 1,00
Formule moléculaire	Al ₂ O ₃
Masse molaire	101,94 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Éviter la dispersion de poussières. Contact avec des substances incompatibles. Minimiser la génération et l'accumulation de poussières.
10.5. Matières incompatibles	Acides. Bases. Chlore. Agents oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Inhalation	L'inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Aucun effet indésirable par contact cutané n'est attendu.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition professionnelle peu probable.
Symptômes	L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Aucune information disponible.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
Sensibilisation respiratoire	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
Sensibilisation cutanée	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
Cancérogénicité	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
Toxicité pour la reproduction	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
Danger par aspiration	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Aucune information disponible.
Autres informations	Donnée inconnue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Le manque partiel ou total de données rend la classification dans les substances dangereuses pour les milieux aquatiques impossible.
12.2. Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Donnée inconnue.
Facteur de bioconcentration (FBC)	Donnée inconnue.
12.4. Mobilité dans le sol	Aucune information disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaire	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination). Les catalyseurs usés peuvent présenter des risques ou des propriétés différentes par rapport aux produits d'origine. Cette fiche de données de sécurité ne concerne pas les catalyseurs usés.
Emballage contaminé	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Code des déchets UE	
06 03 16	oxydes métalliques autres que ceux visés à la rubrique 06 03 15
Informations / Méthodes d'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée.
Précautions particulières	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

RID

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

ADN

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.7. Transport en vrac Sans objet.
conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

N'est pas listé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

Aucun(e)(s).

Informations de révision

Aucun(e)(s).

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

Axens ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

Fiche de données de sécurité

Page: 1/14

Fiche des données de sécurité MARKOR conformément à la Règlementation (EC) No. 1907/2006
Date / Révisé: Version 01.12.2016:9.0
Produit: **1,4-Butanediol**

Date d'impression 01.12.2016

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

Identificateur du produit

1,4-Butanediol

Nom chimique: butane-1, 4-diol

Numéro CAS: 110-63-4

Numéro CE: 203-786-5

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471849-20-0027

Utilisations de la substance ou du mélange pertinentes identifiées et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées: e produit chimique utilisé en synthèse et/ou la formulation des produits industriels ne devront pas être utilisés pour la fabrication des jouets et des articles de puériculture. Leur utilisation est déconseillée pour les cosmétiques et les produits de soin. Leur utilisation est déconseillée: our la fabrication des jouets et des articles de puériculture. Leur utilisation est déconseillée dans les cosmétiques et les produits de soin.

Pour consulter les détails sur les utilisations identifiées du produit, voir l'annexe de la fiche de données de sécurité.

Détails concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

XINJIANG MARKOR CHEMICAL INDUSTRY CO., LTD

No.1, Nanyuan Road , Zone de Développement Économique & Technique de Korla,
Xinjiang, Chine

Téléphone: +86-996-2239571(GMT9:30-19:30)

adresse courriel: yujie@markor.com.cn

Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence international:

Téléphone: +86-996-2239889

Fiche des données de sécurité MARKOR conformément à la Règlementation (EC) No. 1907/2006
Date / Révisé: Version 01.08.2014: 8.0
Produit: **1,4-Butanediol**
Date d'impression 01.08.2014

2. Identification des Dangers

Éléments de l'étiquette

Conformément à la réglementation (EC) No 1272/2008 [CLP]

Système Harmonisé au niveau Mondial, CE (GHS)

Pictogramme:



Terme d'avertissement:
Attention

Texte de la mention de Danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H336 Peut provoquer un état de somnolence ou des vertiges.

Texte relatif aux Précautions (Prévention):

P271 Doit être utilisé exclusivement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée.
P260 Ne pas respirer la poussière/le gaz/la brume/les vapeurs.
P270 Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation de ce produit.
P264 Se laver abondamment avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.

Texte relatif aux Précautions (Réponse):

P312 Appeler le CENTRE ANTI-POSON ou votre docteur si vous ne vous sentez pas bien.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime vers une source d'air frais et la laisser se reposer dans une position confortable afin qu'elle respire.
P301 + P330 EN CAS D'INGESTION: se rincer la bouche.

Texte relatif aux Précautions (Conservation):

P403 + P233 À Conserver dans un endroit bien aéré. Garder le contenant bien fermé.
P405 À conserver dans un endroit fermé à clé.

Texte relatif aux Précautions (Jeter le produit):

P501 Se débarrasser du contenu/contenant dans un point de collecte des déchets spéciaux ou des matières dangereuses.

Composant(s) dangereux déterminants pour l'étiquetage: BUTANE-1,4-DIOL

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Règlementation 1272/2008/CE concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, amendant et annulant les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et amendant la Règlementation 1907/2006/CE

Symbole(s) signalant le danger
Xn Nocif.



Fiche des données de sécurité MARKOR conformément à la Règlementation (EC) No. 1907/2006

Date / Révisé: Version 01.08.2014: 8,0

Produit: **1,4-Butanediol**

Date d'impression 01.08.2014

R-Phrase(s)

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R67 Les vapeurs peuvent provoquer un état de somnolence ou des vertiges.

S-Phrase(s)

S2

À garder hors de portée des enfants.

S13

À conserver à l'écart des aliments, des boissons, y compris ceux des animaux.

S46

En cas d'ingestion, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer le contenant ou l'étiquette.

Auto-classification

Composant(s) dangereux déterminants pour l'étiquetage: BUTANE-1,4-DIOL

Classification de la substance ou du mélange

Conformément à la Règlementation (CE) No 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë. 4 (oral)

STOT unique 3 (Les vapeurs peuvent provoquer un état de somnolence et des vertiges.)

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Dangers Possibles:

Nocif en cas d'ingestion.

Les vapeurs peuvent provoquer un état de somnolence ou des vertiges.

Le texte complet concernant les classifications non détaillées dans cette section se trouve à la section 16.

Autres dangers

Conformément à la Règlementation (CE) No 1272/2008 [CLP]

Autres dangers (GHS):

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

3. Composition/Informations concernant les Ingrédients

Substances

Nature chimique

diols

Ingrédients dangereux (GHS)

Conformément à la Règlementation (CE) No. 1272/2008

Fiche des données de sécurité MARKOR conformément à la Règlementation (EC) No. 1907/2006

Date / Révisé: Version 01.08.2014: 8.0

Produit: **1, 4-Butanediol**

Date d'impression 01.08.2014

Caractérisation chimique: Substances

- **No. description CAS**

110-63-4 butane-1, 4-diol ≥99.5%

- **Numéro(s) d'identification**

- **Numéro CE:** 203-786-5

Le texte complet concernant les classifications non détaillées dans cette section se trouve à la section 16, y compris les indications sur les dangers, les symboles signalant les dangers, les phrases R et les textes concernant les dangers.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Enlever les vêtements contaminés. En cas de danger de perte de conscience, placer le patient en position latérale de sécurité et le transporter ainsi. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle. Le personnel de premiers secours doit être attentif à sa propre sécurité.

En cas d'inhalation:

Garder le patient au calme et le placer près d'une source d'air frais.

En cas de contact avec la peau:

Laver abondamment avec du savon et de l'eau.

En cas de contact avec les yeux:

Laver les yeux qui ont été en contact à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer immédiatement la bouche puis boire beaucoup d'eau, consulter un médecin.

Les symptômes et les effets les plus importants, à la fois aigus et qui apparaissent plus tard

Symptômes: Les symptômes et les effets connus les plus importants sont décrits à la section concernant l'étiquetage (voir section 2) et/ou à la section 11. De plus, d'importants symptômes et effets ne sont pas encore connus.

Indication nécessitant un suivi médical immédiat et un traitement special

Traitement: Traiter en fonction des symptômes (décontamination, fonctions vitales), pas d'antidote spécifique connu.

Fiche des données de sécurité MARKOR conformément à la Règlementation (EC) No. 1907/2006
Date / Révisé: Version 01.08.2014: 8.0
Produit: **1,4-Butanediol**
Date d'impression 01.08.2014

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
pulvérisation d'eau, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone

Dangers spéciaux provoqués par la substance ou le mélange

oxydes de carbone et d'azote

Les substances/groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie. Dans certaines conditions en cas d'incendie, d'autres produits de combustion dangereux peuvent être générés.

Conseils pour les pompiers

Équipement de protection spécial:
Porter un appareil respiratoire autonome.

Informations supplémentaires:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de fuite accidentelle

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les normes d'hygiène industrielle et les mesures de sécurité lors de la manipulation.

Précautions environnementales

Éviter de rejeter le produit dans l'environnement.

Méthodes et matériel de récupération et de nettoyage

Pour les grandes quantités: Pomper le produit.

Pour les résidus: Recueillir avec un matériau absorbant approprié (par ex. sable, sciure de bois, liant universel, kiesselguhr). Se débarrasser du matériau conformément à la réglementation.

Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13 pour des informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection personnelle et les conditions relatives au traitement.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

Protection contre les incendies et les explosions:

Éviter toute charge électrostatique - toutes les sources d'ignition doivent être tenues à l'écart - les extincteurs doivent être à portée de main.

Conditions pour un stockage sécurisé, y compris les incompatibilités:

Informations supplémentaires concernant les conditions de stockage: Lors du stockage, les contenants doivent être fermés hermétiquement et placés dans un endroit sec.

Stabilité pendant le stockage:

Température de stockage: 20 °C

Durée du stockage: 24 mois

Selon les données de la durée du stockage indiquées dans cette fiche de données de sécurité, aucun accord concernant la garantie des propriétés d'application ne peut être déduit.

Fiche des données de sécurité MAOKOR conformément à la Règlementation (EC) No. 1907/2006
Date / Révisé: Version 01.08.2014: 8.0
Produit: **1,4-Butanediol**
Date d'impression 01.08.2014

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Voir le(s) scénario(s) d'exposition qui se trouve(nt) dans l'annexe de cette fiche de données de sécurité.

8. Contrôles d'exposition/Protection Personnelle

Paramètres de contrôle

PNEC

eau douce: 0,813 mg/l

eau de mer: 0,0813 mg/l

émission intermittente: 8,13 mg/l

sédiment (eau douce): 3,61 mg/kg

sédiment (eau de mer): 0,361 mg/kg

sol: 0,244 mg/kg

STP: 1554 mg/l

DNEL

ouvrier:

Exposition à long terme - effets systémiques, cutanés: 19 mg/kg

ouvrier:

Exposition à long terme - effets systémiques, inhalation: 136 mg/m³

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, cutanés: 8 mg/kg

consommateur:

Exposition à court terme - effets systémiques, inhalation: 340 mg/m³

Contrôles d'exposition

Équipement de protection personnelle:

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de formation de gaz/vapeurs. Protection respiratoire nécessaire en cas de dépassement de la limite d'exposition professionnelle. Appareil respiratoire autonome.

Comme souligné dans le scénario d'exposition, réfléchir à des mesures de gestion des risques.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques -EN374)

Matériaux appropriés en cas de contact direct et prolongé (Recommandé: Index de Protection 6, ce qui correspond à > 480 minutes de temps de pénétration, conformément à EN 374):

caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur du revêtement de 0,7 mm

Les directives du constructeur concernant l'utilisation doivent être suivies car les types sont très différents.

Fiche des données de sécurité MARKOR conformément à la Règlementation (EC) No. 1907/2006

Date / Révisé: Version 01.08.2014: 8.0

Produit: **1,4-Butanediol**

Date d'impression 01.08.2014

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec écrans latéraux (lunettes à monture) (par ex. EN 166)

Mesures générales de sécurité et d'hygiène

Respecter les normes d'hygiène industrielle et les mesures de sécurité lors de la manipulation. Outre l'équipement de protection personnelle déjà évoqué, il est nécessaire de porter des vêtements de travail de protection fermés.

9. Propriétés Physiques et Chimiques

Informations concernant les propriétés physiques et chimiques de base

Forme:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	et inodore	
Seuil olfactif:		
pH: 7,2 - 7,9	non déterminé	(DIN 19268)
Température de fusion: 20,4 °C	(500 g/l, 20 °C)	
température d'ébullition: 230 °C	(1013 hPa)	
Point d'éclair: 115 °C	Données tirées des études.	
Inflammabilité: ne s'enflamme pas		(DIN 51758, creuset fermé)
Limite inférieure d'explosion: 2,4% (V)		
Limite supérieure d'explosion: 15,3% (V)		
Température d'inflammation: 385 °C		
Pression de la vapeur: < 1 mbar		(DIN 51794)
Densité: 1,02 g/cm ³	(20 °C)	
Densité relative: 1,02	(20 °C, 1013 hPa)	
Solubilité dans l'eau: miscible	liquide	
	(20 °C, 1013 hPa)	
	(à l'état liquide), Données tirées des études.	
Solubilité (qualitative) solvant(s):	> 1000 g/l	(calculé)
	(25 °C)	
Corefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	solvants organiques	
	soluble	
	(25 °C)	
Auto-inflammation: aucune	Les données se réfèrent à la forme non dissociée de la substance.	(Ligne directrice 107 de l'OCDE)
Décomposition thermique: < 200 °C		Type de test: Auto-inflammation spontanée à température ambiante.
Viscosité, dynamique: 84,9 MP	Aucune décomposition exothermique dans la gamme de température mentionnée.	
	(20 °C)	

Danger d'explosion: En se basant sur la structure chimique, rien n'indique la présence de propriétés explosives.

Propriétés favorisant les incendies: En se basant sur les propriétés structurelles du produit, ce dernier n'est pas classé dans la catégorie des comburants.

Autres informations

Capacité d'auto-échauffement:	Cette substance ne possède pas de capacité d'auto-échauffement. Non testé en raison du point de fusion peu élevé.
Miscibilité avec l'eau:	miscible dans toutes les proportions
pKA:	15,62 (calculé) (25 °C)
Tension de surface:	Si l'on se base sur la structure chimique, il ne doit pas y avoir d'activité à la surface.
Distribution de la taille de grain:	La substance / le produit est mis(e) sur le marché ou utilisé(e) sous une forme solide ou en granules.
Masse molaire:	90,12 g/mol

10. Stabilité et Réactivité

Réactivité

Pas de réactions dangereuses si le produit est stocké et manipulé selon les conditions prescrites/indiquées.

Corrosion des métaux:	Non corrosif pour: le fer, l'aluminium	Acier inoxydable
Réactions à l'air/l'eau:	Réaction avec: l'air	
	Gaz inflammables:	non
	Gaz toxiques:	non
	Gaz corrosifs:	non
	Péroxydes:	non
Formation de gaz inflammables:	Remarques:	pas de formation de gaz inflammables en présence de l'eau.

Stabilité chimique

Le produit est stable s'il est stocké et manipulé selon les conditions prescrites/indiquées.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si le produit est stocké et manipulé selon les instructions.

Conditions à éviter

Éviter toutes les sources d'inflammation: chaleur, étincelles, flammes nues.

Matériaux incompatibles

Fiche des données de sécurité MARKOR conformément à la Règlementation (EC) No. 1907/2006

Date / Révisé: Version 01.08.2014: 8.0

Produit: **1,4-Butanediol**

Date d'impression 01.08.2014

Substances à éviter:

Acides forts

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition possibles:

tétrahydrofurane

11. Informations concernant la toxicologie

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation de la toxicologie aiguë:

Toxicité moyenne si ingestion unique. Quasiment non toxique si contact unique avec la peau. Quasiment non toxique si inhalation.

Données expérimentales/calculées:

LD50 rat (orale): 1500 mg/kg (test-BASF)

LD50 rat (par inhalation): > 5,1 mg/l 4 h (Ligne Directrice 403 de l'OCDE)

Aucun décès observé. La valeur répond aux exigences du test de concentration le plus élevé. Un aérosol a été testé.

LD50 rat (cutané): > 2000 mg/kg (test-BASF)

La valeur répond aux exigences du test de concentration le plus élevé. Aucun décès observé.

Irritation

Évaluation des effets irritants:

Pas d'irritation pour la peau. Pas d'irritation pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau du lapin: non irritant (test Draize)

Graves dommages/irritation au niveau des yeux du lapin: non irritant (test Draize)

Sensibilisation respiratoire/de la peau

Évaluation de la sensibilisation:

Lors des études menées sur les animaux, aucun effet de sensibilisation de la peau n'a été noté. Chez les êtres humains, la substance n'a causé aucune sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

Cochon d'Inde - test de maximisation sur le cochon d'Inde: pas de sensibilisation.

Mutagénicité des cellules germinales

Évaluation de la mutagénicité:

La substance n'est pas mutagénique dans les bactéries. La substance n'est pas mutagénique dans la culture des cellules des mammifères.

Cancérogénicité

Fiche des données de sécurité MARKOR conformément à la Règlementation (EC) No. 1907/2006

Date / Révisé: Version 01.08.2014: 8.0

Produit: **1,4-Butanediol**

Date d'impression 01.08.2014

Évaluation de la cancérogénicité:

Le produit n'a pas été testé. L'évaluation est dérivée d'autres produits de structure et composition similaires. Dans les études à long terme menées sur les animaux et dans lesquelles la substance leur a été donnée à fortes doses sous forme de gavage, aucun effet cancérogène n'a été noté.

Toxicité pour la reproduction

Évaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les résultats des études menées sur les animaux n'ont montré aucune indication d'effet nuisible à la fertilité. Les résultats ont été déterminés dans un test de dépistage (OCDE 421/422).

Toxicité pour le développement

Évaluation de la tératogénicité:

Les études menées sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique pour le développement pour les doses qui n'étaient pas toxiques pour les parents des animaux. Le produit n'a pas encore été testé en totalité. Les évaluations sont en partie dérivées d'autres produits de structure et composition similaires.

Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition unique)

Évaluation de STOT unique:

Effets narcotiques possibles (sommolence ou vertiges).

Toxicité pour les doses répétées et toxicité pour un organe cible spécifique (exposition répétée)

Évaluation de la toxicité des doses répétées:

La substance peut endommager le foie si elle est ingérée de façon répétée et à fortes doses, comme le montrent les études menées sur les animaux.

Danger en cas d'aspiration

non applicable

12. Informations écologiques

Toxicité

Évaluation de la toxicité aquatique:

Il est fort probable que le produit ne soit pas très nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction de faibles concentrations en station d'épuration biologique ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité pour les poissons:

LC50 (96 h) > 30 000 mg/l, Pimephales promelas (OCDE 203; ISO 7346; 84/449/CEE, C.1, statique) Les détails des effets toxiques sont liés à la concentration nominale.

Invertébrés aquatiques:

EC50 (48 h) 813 mg/l, Daphnia magna (Ligne Directrice 202 Partie 1 de l'OCDE statique)
L'évaluation de l'effet toxique est lié à la concentration déterminée de façon analytique.

Plantes aquatiques:

EC50 (72 h) > 500 mg/l (taux de croissance), Scenedesmus subspicatus (DIN 38412 Partie 9)

Fiche des données de sécurité MARKOR conformément à la Règlementation (EC) No. 1907/2006

Date / Révisé: Version 01.08.2014: 8.0

Produit: **1,4-Butanediol**

Date d'impression 01.08.2014

Concentration nominale.

Micro organismes/Effet sur la boue activée:
EC50 (40 h) > 15 000 mg/l, Tetrahymena pyriformis (autre)

EC20 (30 min) > 788 mg/l, boue activée, concentration nominale industrielle
(Ligne Directrice 209 de l'OCDE).

Toxicité chronique pour les poissons:
Étude non justifiée scientifiquement.

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:
Pas d'effet observé concentration (21 d), > 85 mg/l, Daphnia magna (Ligne Directrice 202 de l'OCDE partie 2 semi statique)

Évaluation de la toxicité terrestre:
Étude non justifiée scientifiquement.

Persistance et dégradabilité

Évaluation de la biodégradation et élimination (H₂O):
Facilement biodégradable (conformément aux critères de l'OCDE).

Informations concernant l'élimination:
approx. 74 - 96 % BOD de ThOD (14d) (OCDE 301C; ISO 9408; 92/69/CEE, C.4-F) (aérobie, boueactivée)

90 - 100 % DOC réduction (7 d) (Ligne Directrice 302 B de l'OCDE) (aérobie, boue activée, industrielle)

Évaluation de la stabilité dans l'eau :
Au contact de l'eau, la substance sera lentement hydrolysée.
Informations concernant la stabilité dans l'eau (Hydrolyse):
0 % (25 °C), (Ligne directrice 111 pH7 de l'OCDE)

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:
En raison du coefficient de distribution entre le n-octanol et l'eau (log Pow) , il ne devrait pas y avoir d'accumulation dans les organismes.

Mobilité dans le sol (et autres milieux si disponibles)

Évaluation du transport entre les milieux environnementaux:
La substance à la surface de l'eau ne s'évaporerait pas dans l'atmosphère.
Il ne devrait pas y avoir adsorption vers la phase de sol solide.

Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Conformément à l'annexe XIII de la Règlementation (CE) No. 1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Évaluation, l'Autorisation et les Restrictions sur les Produits chimiques (REACH): Ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulatif/toxique) Auto-classification

Conformément à l'annexe XIII de la Règlementation (CE) No. 1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Évaluation, l'Autorisation et les Restrictions sur les Produits chimiques (REACH): Ne répond pas aux critères vPvB (très persistant/très bioaccumulatif). Auto-classification

Fiche des données de sécurité MARKOR conformément à la Règlementation (EC) No. 1907/2006

Date / Révisé: Version 01.08.2014: 8.0

Produit: **1,4-Butanediol**

Date d'impression 01.08.2014

Informations supplémentaires

Paramètres globaux

Demande Chimique en Oxygène (COD): (DIN 38409 Partie 41) 1892 mg/g = 9650 mg/l

Demande Biochimique en Oxygène (BOD) Période d'incubation 5 j: 102 mg/g = 520 mg/l

Ratio BOD/COD: 5 %

Halogène organiquement lié absorbable (AOX):

Le produit ne contient pas d'halogène organiquement lié.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Incinérer dans une usine d'incinération appropriée, en se conformant aux réglementations des autorités locales. Aucun code de déchet en accord avec le catalogue des déchets européen (EWC) ne peut être spécifié, à cause de la dépendance de l'usage.

Le code de déchet en accord avec le catalogue des déchets européen (EWC) doit être spécifié en coopération avec l'agence/le fabricant/les autorités chargés de l'élimination.

Emballages contaminés:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum ; après avoir été nettoyés à fond, ils passent au recyclage.

14. Informations concernant le transport

Transport terrestre

ADR

Non classé comme marchandise dangereuse dans les réglementations du transport.

RID

Non classé comme marchandise dangereuse dans les réglementations du transport.

Transport par voie navigable

ADN

Non classé comme marchandise dangereuse dans les réglementations du transport.

Transport maritime

IMDG

Non classé comme marchandise dangereuse dans les réglementations du transport.

Fiche des données de sécurité MARKOR conformément à la Règlementation (EC) No. 1907/2006

Date / Révisé: Version 01.08.2014: 8.0

Produit: **1,4-Butanediol**

Date d'impression 01.08.2014

Transport aérien

IATA/ICAO

Non classé comme marchandise dangereuse dans les réglementations du transport.

15. Informations réglementaires

Règlementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de Sécurité, de santé et d'environnement

Si des informations réglementaires non mentionnées ailleurs dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent, elles sont fournies dans cette sous-section.

16. Autres informations

Industrie de la plasturgie

Le texte complet concernant les classifications, y compris les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les textes sur les dangers, si mentionnés, est aux sections 2 ou 3:

XnNocif.

22Nocif en cas d'ingestion.

67Les vapeurs peuvent provoquer un état de somnolence ou des vertiges.

Tox aigüe. Toxicité aigüe

STOT unique Toxicité d'un organe cible spécifique après exposition unique

H302Nocif en cas d'ingestion.

H336Peut provoquer un état de somnolence ou des vertiges.

Les données se trouvant dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et notre expérience actuelles, et elles ne décrivent le produit qu'au regard des nécessités de sécurité. Les données ne décrivent pas les propriétés du produit (spécificités du produit). Aucune propriété contractuelle (il en est de même pour l'adéquation du produit à des fins précises) ne peut être déduite des données se trouvant dans cette fiche de données de sécurité. Il en va de la responsabilité du destinataire du produit de s'assurer que les droits de propriété, les lois existantes et la législation sont observés.

Les lignes verticales se trouvant dans la marge latérale gauche indiquent une modification par rapport à la version précédente.

Fiche des données de sécurité MARKOR conformément à la Règlementation (EC) No. 1907/2006

Date / Révisé: Version 01.08.2014: 8.0

Produit: **1,4-Butanediol**

Date d'impression 01.08.2014

Index

1. Distribution de la substance

SU3; SU8, SU9; ERC1, ERC2; PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

2. Formulation & (ré)emballage des substances et des mélanges

SU3; SU10; ERC2; PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15

3. À utiliser pour les Revêtements

SU3; ERC4; PROC1, PROC2, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13
PROC14, PROC15

4. À utiliser pour les Revêtements

SU21; ERC8a, ERC8d; PC1, PC9a, PC18

5. Utiliser comme agents d'Adhérence ou de Libération

SU3; ERC4; PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC14

6. Utiliser comme agents d'Adhérence ou de Libération

SU22; ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f; PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC14

7. À utiliser dans les laboratoires

SU3; ERC4; PROC10, PROC15

8. À utiliser dans les laboratoires

SU22; ERC8a; PROC10, PROC15

9. Production de polymère

SU3; ERC6a, ERC6c; PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC13



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT)
Numéro du produit	20768
Synonymes; marques commerciales	BHT, TOPANOL O, IONOL BHT TECH.GRADE, BUTYLHYDROXYTOLUOL, EN-HANCE, IONOL CP-FOOD GRADE. E321, ANTRANCINE BHT, ANTRANCINE 12 BHT, Bétylhydroxytoluene, BHT FEED 98%, PUROLAN BHT, IONOL CPF
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119565113-46-XXXX
Numéro CAS	128-37-0
Numéro CE	204-881-4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Applications industrielles diverses antioxydant Polymerisation Initiator Stabilizer Concentrate Lubrifiant. Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.
--------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS@UnivarSolutions.com
-------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	20768

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Non Classé
Dangers pour l'environnement	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE	204-881-4
-----------	-----------

2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit	2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT)
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119565113-46-XXXX
Numéro CAS	128-37-0
Numéro CE	204-881-4
Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.
------------------	----------------------------------------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
-----------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
--------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT)

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Eviter la formation et la dispersion de poussières. Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Éviter tout contact avec l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Se laver la peau soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Protéger du rayonnement solaire. Stocker à l'écart des produits suivants: Bases fortes. Acides forts. Oxydants puissants. Stocker à une température ne dépassant pas 50°C.

2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT)

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

- Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.5 mg/m³
- Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.5 mg/kg p.c. /jour
- Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.86 mg/m³
- Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.25 mg/kg p.c. /jour
- Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.25 mg/kg/jour

PNEC

- eau douce; 0.199 µg/l
- eau de mer; 0.0199 µg/l
- Sédiments (eau douce); 99.6 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 9.96 mg/kg
- Sol; 47.69 µg/kg
- Station d'épuration des eaux usées; 0.17 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection. Polychlorure de vinyle (PVC) Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir toute contamination cutanée.

Mesures d'hygiène Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m³. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à particules, type P2. EN 136/140/141/145/143/149

2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide cristallin. Ecailles.
Couleur	Blanc.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	70°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	265°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	> 114°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 7.5 g/m ³
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	0.236 - 3.82 Pa @ 25°C
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.02 - 1.048 @ 20°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	0.00076 g/l eau @ 20°C Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	log Pow: 5.1
Température d'auto-inflammabilité	>400°C
Température de décomposition	>265°C
Viscosité	3.47 cSt @ 80°C
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
<u>9.2. Autres informations</u>	
Autres informations	Indéterminé.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.

2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT)

Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatil	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Protéger contre les rayons solaires. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 6 000,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 6 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT)

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un NOAEL 100 mg/l, Orale, Rat

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 25 mg/kg/jour, Orale, Rat

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques.

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 0.199 mg/l, Poissons
CL₅₀, 96 heure: > 0.57 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 0.31 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CI₅₀, 72 hours: 0.42 mg/l, Algues
CI₅₀, 72 heure: > 0.4 mg/l, Desmodesmus subspicatus

toxicité aquatique chronique

NOEC 0.01 < NOEC ≤ 0.1

Dégradabilité Non rapidement dégradable

Facteur M (chronique) 1

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jour: 0.316 mg/l, Daphnia magna

2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit contient des substances potentiellement bioaccumulables. BCF: 598,

Coefficient de partage log Pow: 5.1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 3077

N° ONU (IMDG) 3077

N° ONU (ICAO) 3077

N° ONU (ADN) 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT))

Nom d'expédition (IMDG) MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT))

Nom d'expédition (ICAO) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT))

Nom d'expédition (ADN) MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 9

Code de classement ADR/RID M7

Etiquette ADR/RID 9

2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT)

Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9
Classe ADN	9

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-F
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	2Z
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	90
Code de restriction en tunnels	(-)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	<p>Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.</p> <p>Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.</p> <p>Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.</p> <p>Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.</p>
----------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

2,6 DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (BHT)

Références littéraires clés et sources de données	Information du fournisseur.
Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	08/10/2019
Numéro de version	5.001
Remplace la date	01/03/2019
Numéro de FDS	20768
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Signature	Jitendra Panchal



Scénario d'exposition

Formulation of food, feed, cosmetics, pharmaceuticals, plant protection products, biocidal products and use of plant protection products and biocides (Industrial)

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	2,6-Di-tert-butyl-p-cresol
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119555270-46-XXXX
Numéro CAS	128-37-0
Numéro CE	204-881-4
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS@UnivarSolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Formulation of food, feed, cosmetics, pharmaceuticals, plant protection products, biocidal products and use of plant protection products and biocides (Industrial)
Catégories de produit chimique [PC]:	PC8 Produits biocides PC27 Produits phytopharmaceutiques PC28 Parfums, produits parfumés PC29 Produits pharmaceutiques PC31 Produits lustrant et mélanges de cires PC32 Préparations et composés à base de polymères PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange
<u>Salarie</u>	

Formulation of food, feed, cosmetics, pharmaceuticals, plant protection products, biocidal products and use of plant protection products and biocides (Industrial)

Catégories de processus	<p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p>
--------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	solide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.
<u>quantités utilisées</u>	

tonnage annuel du site (tonnes/année): 16.5

Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.
 Jours d'émission: 300 jours/ans

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

Facteur d'émission - air	Part de libération dans l'air en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.1%
Facteur d'émission - eau	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.3%
Facteur d'émission - terre	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0%

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution	<p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p> <p>Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m³/jour</p>
-----------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques	Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.
Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)	Taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m ³ /jour

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air	Épurateur de gaz
------------	------------------

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination	Incinération de déchets spéciaux
-------------------------------------------------	----------------------------------

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Formulation of food, feed, cosmetics, pharmaceuticals, plant protection products, biocidal products and use of plant protection products and biocides (Industrial)

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Comprend l'application jusqu'à 230 jours/ans.

Facteurs humains indépendants du management du risque

Volume respiratoire sous conditions d'utilisation: 10 m³/jour

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur
Temperature	Activités à température ambiante.
Taux de ventilation	Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
----------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.
------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesures de management du risque

Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé. L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en œuvre.
----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- ECETOC TRA utilisé. les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.
----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Formulation of food, feed, cosmetics, pharmaceuticals, plant protection products, biocidal products and use of plant protection products and biocides (Industrial)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Scénario d'exposition

Formulation of food, feed, cosmetics, pharmaceuticals, plant protection products, biocidal products (Professional)

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	2,6-Di-tert-butyl-p-cresol
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119555270-46-XXXX
Numéro CAS	128-37-0
Numéro CE	204-881-4
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS@UnivarSolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Formulation of food, feed, cosmetics, pharmaceuticals, plant protection products, biocidal products (Professional)
Catégories de produit chimique [PC]:	PC8 Produits biocides PC27 Produits phytopharmaceutiques PC28 Parfums, produits parfumés PC29 Produits pharmaceutiques PC31 Produits lustrant et mélanges de cires PC32 Préparations et composés à base de polymères PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Salarié

Formulation of food, feed, cosmetics, pharmaceuticals, plant protection products, biocidal products (Professional)

Catégories de processus	<p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC5 Mélange dans des processus par lots</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main</p>
--------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	solide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.
quantités utilisées	

tonnage annuel du site (tonnes/année): 55

Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.
Jours d'émission: 300 jours/ans

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution	<p>Facteur de dilution de l'eau douce locale:10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100</p> <p>Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m³/jour</p>
-----------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques	Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.
Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)	Taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m ³ /jour

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air	Épurateur de gaz
------------	------------------

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination	Incinération de déchets spéciaux
-------------------------------------------------	----------------------------------

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.
Fréquence et durée d'utilisation	

Formulation of food, feed, cosmetics, pharmaceuticals, plant protection products, biocidal products (Professional)

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Comprend l'application jusqu'à 230 jours/ans.

Facteurs humains indépendants du management du risque

Volume respiratoire sous conditions d'utilisation: 10 m³/jour

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur
Temperature	Activités à température ambiante.
Taux de ventilation	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 80

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
----------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service. PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 4 heures. PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 1 heure.
------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesures de management du risque

Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé. L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en œuvre.
----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- ECETOC TRA utilisé. les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.
----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Formulation of food, feed, cosmetics, pharmaceuticals, plant protection products, biocidal products (Professional)



Scénario d'exposition Use of plant protection products and biocides (Professional)

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	2,6-Di-tert-butyl-p-cresol
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119555270-46-XXXX
Numéro CAS	128-37-0
Numéro CE	204-881-4
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS@UnivarSolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use of plant protection products and biocides (Professional)
Catégories de produit chimique [PC]:	PC8 Produits biocides PC27 Produits phytopharmaceutiques
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

Use of plant protection products and biocides (Professional)

État solide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

quantités utilisées

tonnage annuel du site (tonnes/année): 55

Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.
Jours d'émission: 300 jours/ans

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Facteur de dilution de l'eau douce locale:10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100
Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m³/jour

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) Taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Épurateur de gaz

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination Incinération de déchets spéciaux

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Concentration de la substance dans le produit: <1%

Fréquence et durée d'utilisation

Temps d'application: 6 heures
Covers frequency up to 90 jours/ans, , .

Facteurs humains indépendants du management du risque

Parties du corps potentiellement exposées Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 960 cm².
Volume respiratoire sous conditions d'utilisation: 10 m³/jour

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Utilisation intérieure/extérieure.

Temperature Activités à température ambiante.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Use of plant protection products and biocides (Professional)

Mesures de protection techniques PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles Intérieur Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 80

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
utiliser une protection pour les yeux et des gants.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Modèle- ECETOC TRA utilisé.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Scénario d'exposition Laboratory use (Industrial)

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	2,6-Di-tert-butyl-p-cresol
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119555270-46-XXXX
Numéro CAS	128-37-0
Numéro CE	204-881-4
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS@UnivarSolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Laboratory use (Industrial)
Catégories de produit chimique [PC]:	PC21 Substances chimiques de laboratoire
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

quantités utilisées

tonnage annuel du site (tonnes/année): 16.5

Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.
Jours d'émission: 300 jours/ans

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Laboratory use (Industrial)

Dilution
Facteur de dilution de l'eau douce locale:10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100
Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m³/jour

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) Taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Épurateur de gaz

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination Incinération de déchets spéciaux

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Comprend l'application jusqu'à 230 jours/ans.

Facteurs humains indépendants du management du risque

Volume respiratoire sous conditions d'utilisation: 10 m³/jour

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature Activités à température ambiante.

Taux de ventilation Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures de management du risque

Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Laboratory use (Industrial)

Méthode d'évaluation

Modèle- EUSES utilisé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en oeuvre.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Scénario d'exposition Laboratory use (Professional)

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	2,6-Di-tert-butyl-p-cresol
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119555270-46-XXXX
Numéro CAS	128-37-0
Numéro CE	204-881-4
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS@UnivarSolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Laboratory use (Professional)
Catégories de produit chimique [PC]:	PC21 Substances chimiques de laboratoire
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

quantités utilisées

tonnage annuel du site (tonnes/année): 16.5

Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.
Jours d'émission: 300 jours/ans

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Laboratory use (Professional)

Dilution
Facteur de dilution de l'eau douce locale:10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100
Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m³/jour

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) Taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Épurateur de gaz

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination Incinération de déchets spéciaux

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Comprend l'application jusqu'à 230 jours/ans.

Facteurs humains indépendants du management du risque

Volume respiratoire sous conditions d'utilisation: 10 m³/jour

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature Activités à température ambiante.

Taux de ventilation Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 80

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures de management du risque

Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Laboratory use (Professional)

Méthode d'évaluation

Modèle- EUSES utilisé.

L'exposition prévue ne dépasse pas les limites d'exposition correspondantes (cf chapitre 8 du FDS) lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la section 2 sont mises en oeuvre.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en oeuvre.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Produit: **SULFURE D'HYDROGENE (H2S)**

Page: 1 / 9

Numéro de FDS: Sobegi 001 (Version 1.0)

Date : rédigée le 31/12/2014

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Nom de la substance:

Nom d'Enregistrement REACH: sulfure d'hydrogene
Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119445737-29-0000
Numéro CE: 231-977-3
No.-CAS: 7783-06-4

Utilisation de la substance/du mélange :

Intermédiaire chimique
La substance est enregistrée en tant qu'intermédiaire isolé dans des conditions strictement contrôlées telles que définies à l'article 18(4) du règlement CE n°1907/2006 et doit être manipulée comme telle.

Identification de la société/entreprise:

Fournisseur

Adresse e-mail

Siège social:

SOBEGI -Chem'pôle 64
Avenue du lac - 64150 MOURENX

Adresse postale:

SOBEGI-BP 58-64150-MOURENX
France

Téléphone : +33 (0)5 59 92 21 02

Télécopie : +33 (0)5 59 92 26 91 et/

ou +33 (0)5 59 92 22 93

pf.coordination@sobegi.com

Numéro d'appeld'urgence

+33 (0)5 59 92 21 02

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification (Règlement (CE) No 1272/2008):

Gaz inflammables, 1, H220

Gaz sous pression, Gaz liquéfié, H280

Inhalation: Toxicité aiguë, 2, H330

Inhalation: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, 3, Voies respiratoires, H335

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, 1, H400

Classification (Directive 67/548/CEE):

F+; R12

T+; R26

Xi; R37

N; R50

Indications complémentaires:

Pour le texte complet des phrases R, H, EUH mentionnées dans cet article, voir article 16.

Éléments d'étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Numéro CE	N° dans l'annexe	Nom de la substance
231-977-3	016-001-00-4	sulfure d'hydrogene

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

Gaz extrêmement inflammable.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Mortel par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence:

Prévention:

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage:

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Autres dangers:

Effets possibles sur la santé:

Très toxique par inhalation. Gelures possibles par projection du gaz liquéfié

Dermites possibles par contacts répétés

Irritation oculaire

Effets sur l'environnement:

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Dangers physico-chimiques:

Extrêmement inflammable
Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques.
Produits de décomposition : voir chapitre 10

Divers:

Résultats des évaluations PBT et VPVB : En accord avec l'article 18(4) du règlement (EC) No. 1907/2006 (Règlement REACH), cette substance est enregistrée en tant qu'intermédiaire isolé. Par conséquent, l'information n'est pas requise.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique de la substance¹: SULFURE D'HYDROGENE (H2S)

Nom Chimique ¹	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification Directive 67/548/CEE	Classification Règlement (CE) No 1272/2008
sulfure d'hydrogene	231-977-3	7783-06-4	>= 99,5 %	N; R50 T+; R26 F+; R12 Xi; R37	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Gaz liquéfié; H280 Acute Tox. 2 (Inhalation); H330 STOT SE 3 (Inhalation); H335 Aquatic Acute 1; H400

¹: Voir chapitre 14 pour le nom approprié de l'expédition

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers soins nécessaires, Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés:

Conseils généraux:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé (y compris les chaussures).

Inhalation:

Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Hospitaliser d'urgence. Effets retardés possibles

Contact avec la peau:

Projection du gaz liquéfié. Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau. Les gelures sont à traiter comme les brûlures thermiques. Hospitaliser.

Contact avec les yeux:

Projection du gaz liquéfié. Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau. Consulter d'urgence un ophtalmologiste.

Ingestion:

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Protection pour les secouristes:

Pour toute intervention, port d'un appareil respiratoire approprié. Vêtement de protection.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO2), (pour les petits feux), Mousse, (pour les feux importants)

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Extrêmement inflammable, Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Possibilité de réinflammation des vapeurs à distance

Danger de surpression dans les bouteilles exposées à la chaleur : risque d'explosion.

A haute température:, Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques :, Hydrogène, Soufre, Oxydes de soufre

Conseils aux pompiers:

Méthodes particulières d'intervention:

Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer. En cas de fuite enflammée fermer au plus vite le circuit avant et après la fuite. Rabattre les gaz/fumées/poussières par pulvérisation d'eau. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Prévoir un système d'évacuation rapide des conteneurs. Se tenir du côté d'où vient le vent et opérer à distance de sécurité

Actions spéciales pour la protection des pompiers:

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer le personnel non nécessaire ou non équipé de protection individuelle. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer. Prohiber le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Diriger si possible la fuite vers le haut. Si les conditions de sécurité le permettent, colmater la fuite.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans l'environnement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Endiguer avec du sable ou de la terre (ne pas utiliser de produits combustibles).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupération:

Pomper dans un réservoir de secours inerte. Absorber le reste sur un absorbant inerte.

Neutralisation:

neutraliser avec de la chaux éteinte (solutions diluées). ou Neutraliser avec du carbonate de sodium.

Élimination:

Éliminer le produit par incinération (en accord avec les réglementations locales et nationales).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Mesures techniques/Précautions:

Consignes de stockage et de manipulation applicables aux produits: Gaz liquéfié Extrêmement inflammable Formant des mélanges EXPLOSIBLES avec l'air. TRES TOXIQUE. Dangereux pour l'environnement. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements. Prévoir captation des vapeurs éventuelles. Prévoir douches, fontaines oculaires. Prévoir poste d'eau à débit élevé à proximité. Prévoir couverture anti-feu à proximité. Prévoir appareil respiratoire autonome à proximité. Prévoir bouton d'alarme et poste d'oxygénothérapie à proximité. Bien ventiler les cuves et les réservoirs vides avant intervention à l'intérieur. Eviter absolument les contraintes mécaniques.

Précautions pour la manipulation sans danger:

Manipuler loin de toutes flammes. Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir mise à la terre et matériels électriques utilisables en atmosphère explosive. Utiliser le produit seulement dans un système fermé. Proscrire l'air pour les transferts. Manipuler et transférer sous atmosphère inerte et sèche. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

Mesures d'hygiène:

Prohiber le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'abri de la chaleur et des points d'ignition. Stocker en zone antifeu. Protéger de la lumière. Prévoir cuvette de rétention et sol imperméable résistant à la corrosion avec écoulement vers une fosse de neutralisation. Prévoir mise à la terre et matériels électriques utilisables en atmosphère explosive. Prévoir captation des vapeurs éventuelles. Prévoir dispositif de manipulation rapide des conteneurs. Protéger les conteneurs des chocs éventuels. Inspecter régulièrement les stockages en notant les signes anormaux (corrosion, gonflement, élévation de température). Ne tolérer aucune fuite. Séparer les cylindres pleins des cylindres vides. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage. Ne pas réutiliser les emballages vides pour stocker d'autres produits.

Produits incompatibles:

Oxydants, Oxydes métalliques, Oxygène, Halogènes, Dérivés halogénés, Dérivés azotés, Acides forts, bases fortes, Anhydrides, Métaux alcalins, Produits générateurs de radicaux libres, Produits polymérisables, Acétaldéhyde, Cuivre, Rouille

Matériel d'emballage:

Recommandé: Acier en absence d'humidité, Acier inoxydable, joints en Polytétrafluoroéthylène PTFE recommandés
A éviter: Cuivre et alliages de cuivre

Utilisation(s) particulière(s) (Utilisation finale):

La substance doit être manipulée dans des conditions strictement contrôlées telles que définies à l'article 18(4) de la réglementation REACH sur les intermédiaires isolés sur site.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMETRES DE CONTROLE:

Valeurs limites d'exposition

sulfure d'hydrogene

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
INRS (FR)	01 2008	VLE	10	14	Limite Indicative
INRS (FR)	01 2008	VME	5	7	Limite Indicative
ACGIH (US)	01 2010	STEL	5	-	-
ACGIH (US)	01 2010	TWA	1	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL):

En accord avec l'article 18(4) du règlement (EC) No. 1907/2006 (Règlement REACH), cette substance est enregistrée en tant qu'intermédiaire isolé. Par conséquent, l'information n'est pas requise.

Concentration prévisible sans effet (PNEC):

En accord avec l'article 18(4) du règlement (EC) No. 1907/2006 (Règlement REACH), cette substance est enregistrée en tant qu'intermédiaire isolé. Par conséquent, l'information n'est pas requise.

CONTROLES DE L'EXPOSITION:

Mesures générales de protection:

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements. Contrôler fréquemment les atmosphères de travail. La documentation usine relative aux mesures à mettre en place pour une manipulation sans danger de la substance incluant les systèmes de contrôle technique, administratif et les équipements de protection individuel définis selon le système de management des risques sont disponibles sur chaque site de production.

Utiliser du matériel de haute intégrité pour le chargement / déchargement. Étudier les techniques d'ingénierie afin de réduire les niveaux d'exposition. Surveillance de routine et inspections pour détecter les fuites et réduire les émissions fugitives. Surveillance des vapeurs par dosimètre individuel

Procédures recommandées de contrôle:

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire:	Faibles concentrations ou exposition courte: appareil respiratoire isolant (ARI) Concentrations élevées ou exposition prolongée: appareil sur réseau En cas de fuite, porter un appareil respiratoire autonome.
Protection des mains:	Contacts éclaboussures, intermittent et prolongé: Gants caoutchouc nitrile Épaisseur du gant: 0,75 mm
Protection des yeux/du visage:	Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps:	Au poste de travail / En intervention sur incident : combinaison anti-acide, Combinaison à pénétration retardée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans l'environnement.
Utiliser des techniques pour réduire les émissions (incinération ou autre traitement afin de minimiser le niveau de rejet).

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect:

État physique (20°C):	gazeux
Forme:	Gaz liquéfié
Couleur:	incolore
Odeur:	d'oeuf pourri, nauséabonde
Seuil olfactif:	Pas de données disponibles.
pH:	Pas de données disponibles.
Point/intervalle de fusion :	-86 °C
Point/intervalle d'ébullition :	-60 °C
Point d'éclair:	Non pertinent
Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz):

Limite inférieure d'inflammabilité :	4,3 % (v)
Limite supérieure d'inflammabilité :	45 % (v)

Pression de vapeur:	10.250 - 10.800 hPa , à 0 °C 14.500 hPa , à 15 °C 18.620 hPa , à 20 °C 20.851 hPa , à 25 °C 35.560 - 36.600 hPa , à 50 °C 88.700 hPa , à 100 °C
----------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Masse volumique de la vapeur:	1,99 kg/m3 Au point d'ébullition 6,82 kg/m3 , à -30 °C 71,65 kg/m3 , à 56,9 °C
--------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

Densité de vapeur:	1,19 , à 0 °C Substance de référence: Air=1
---------------------------	---------------------------------------------

Masse volumique:	Gaz liquéfié 949 kg/m3 , à -60,3 °C 893,8 kg/m3 , à -30 °C 813,8 kg/m3 , à 9,7 °C 532,6 kg/m3 , à 90,4 °C
-------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Hydrosolubilité:	3,98 g/l à 20 °C
-------------------------	------------------

Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non pertinent
-----------------------------------------------	---------------

Température d'auto-inflammabilité:	270 °C
-------------------------------------------	--------

Température de décomposition:	Pas de données disponibles.
--------------------------------------	-----------------------------

Viscosité, dynamique:	0,012 mPa.s , à 0 °C 0,013 mPa.s , à 50 °C
------------------------------	-----------------------------------------------

Propriétés explosives:

Explosibilité:	Non pertinent (compte tenu de sa structure)
----------------	---------------------------------------------

Propriétés comburantes:	Non pertinent (compte tenu de sa structure)
--------------------------------	---------------------------------------------

Autres données:

Solubilité dans d'autres solvants:	Soluble dans: Méthanol , Ethanol , Hydrocarbures , Acétone N-méthylpyrrolidone (NMP) 49 mg/l , à 20 °C Hexane 8,9 mg/l , à 20 °C
-------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indice de réfraction:	1,0006 à 25 °C
------------------------------	----------------

Point critique: Pression critique: 8,9 - 8,96 MPa, Température critique: 100,25 - 100,4 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité & Stabilité chimique:

Produit stable à température ambiante
Produit hygroscopique

Conditions à éviter:

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Matières incompatibles:

Réaction explosive avec : chlorure de benzènediazonium, difluorure d'oxygène, pentafluorure de brome,, Trifluorure d'azote, Trifluorure de chlore, Trichlorure d'azote

Réaction violente voire explosive : oxydants, oxydes métalliques, chlorure de p-bromobenzènediazonium, fulminate d'argent,, Peroxydes, Peroxyde d'hydrogène, hypochlorites, Dégagement de : dioxyde de soufre

• Réaction très exothermique avec : Acide nitrique, Formation de : oxydes d'azote (NOx), Oxygène

Risque d'inflammation., Oxydes de plomb, Fluor, Rouille

Risque d'inflammation spontanée : Oxyde nitrique (En présence d'humidité), Anhydride hypochloreux,, Oxychlorure de sélénium, Bromate mercurieux, Chromates (Bi, Cu), trioxyde de chrome

• Réaction violente avec : Acides forts et bases fortes, Acétaldéhyde, Métaux alcalins, Sodium

Produits polymérisables, Une polymérisation violente peut se produire.

Réaction exothermique. : cuivre (sous forme de poudre), monoxyde de chlore

Décomposition : Anhydride chromique, Iodure d'azote

Produits de décomposition dangereux:

A haute température:, Hydrogène, Soufre
Par combustion, formation de produits toxiques:, Oxydes de soufre

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques:

Toxicité aiguë:

Inhalation:

• Chez l'homme :

Très toxique par inhalation.

Irritant pour les yeux et les voies respiratoires (50 - 100 ppm)

Troubles de l'olfaction (150 - 200 ppm)

Oedème pulmonaire (300 - 500 ppm)

Maux de tête, Nausée, narcose, Coma (500 - 700 ppm)

Troubles respiratoires, Suffocation, phénomène de paralysie, Coma mortel (> 700 ppm)

• Chez l'animal:

CL50/4 h/rat: 0,621 - 0,701 mg/l (444 - 501 ppm) (Méthode: OCDE Ligne directrice 403)

Effets locaux (Corrosion / Irritation / Lésions oculaires graves):

Contact avec la peau:

• Chez l'homme : vapeurs

Dermites possibles par contacts répétés, Erythème, Phlyctènes (cloques)

Gelures possibles par projection du gaz liquéfié

Contact avec les yeux:

• Chez l'homme : Exposition aux vapeurs

Irritant pour les yeux., Irritation conjonctivale rapportée, Photophobie

Projection du gaz liquéfié. :

Corrosif pour les yeux

• Chez l'animal: Exposition répétée

Irritation oculaire (rat)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Inhalation:

Pas de données disponibles.

Contact avec la peau:

Pas de données disponibles.

Effets CMR :

Mutagénicité:

D'après les données limitées disponibles , Non génotoxique

In vitro

Par analogie avec un produit comparable :Test d'Ames in vitro: Inactif

Cancérogénicité: Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

Fertilité: **D'après les données expérimentales disponibles: Absence d'effets toxiques sur la fertilité**
• Chez l'animal: Absence d'effets toxiques sur la fertilité, Absence d'effets toxiques pour le développement du fœtus.,
NOAEL: 80 ppm (Méthode: OCDE Ligne directrice 421, rat, Par inhalation)

Développement foetal: **D'après les données expérimentales disponibles: Absence d'effets toxiques pour le développement du fœtus.**

• Chez l'animal: Exposition lors de la grossesse (Méthode: OCDE Ligne directrice 414, Par inhalation)

Absence d'effets toxiques pour le développement du fœtus, Pas d'effets tératogènes
NOAEL: 150 ppm
Concentration maternelle sans effet: 150 ppm

Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique : **La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.**

Inhalation: **Irritant pour les voies respiratoires.**
• Chez l'homme :, Exposition répétée, A fortes concentrations
Irritant pour les voies respiratoires. , Bronchite chronique
• Chez l'animal: Irritant pour les muqueuses oculaires et respiratoires. , rat

Exposition répétée: **La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.**

• Chez l'homme : Expositions répétées à faibles concentrations
Par inhalation: Maux de tête, Troubles neurologiques, Nausée, Vomissements, Faiblesse musculaire, Perte de poids
• Chez l'animal: Atrophie de l'épithélium olfactif, NOAEL= 10 - 30 ppm (rat, souris, Exposition répétée par inhalation, 3 mois)

Danger par aspiration: Pas de données disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Poissons: **Très toxique pour les poissons**
CL50, 96 h : < 1 mg/l

Invertébrés aquatiques: **Très toxique pour la daphnie**
CE50, 48 h (Daphnia magna) : 0,12 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 202, pH: 6,4 - 6,5, Immobilisation)

Plantes aquatiques: **Toxique pour les algues.**
CEr50, 24 h (Scenedesmus subspicatus) : 1,87 mg/l (pH: 6,5 - 6,6, Inhibition de la croissance)

Micro-organismes: Pas de données disponibles.

Persistance et dégradabilité :

Biodégradation (Dans l'eau):
non applicable

Potentiel de bioaccumulation :

Non pertinent

Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles.

Résultats des évaluations PBT et VPVB :

En accord avec l'article 18(4) du règlement (EC) No. 1907/2006 (Règlement REACH), cette substance est enregistrée en tant qu'intermédiaire isolé. Par conséquent, l'information n'est pas requise.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Traitement des déchets:

Élimination du produit: Éliminer le produit par incinération (en accord avec les réglementations locales et nationales).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des Nations unies	Classe	Étiquette	PG	Dangereux pour l'environnement	Autres informations
ADR	1053	SULFURE D'HYDROGÈNE	2	2.3 (2.1)		oui	
RID	1053	SULFURE D'HYDROGÈNE	2	2.3 (2.1)		oui	
IATA Cargo						oui	Non autorisé au transport
IATA Passenger						oui	Non autorisé au transport
IMDG	1053	HYDROGEN SULPHIDE	2.3	2.3 (2.1)		Polluant marin	EmS Number: F-D, S-U Mark: MP

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Fiches de données de sécurité: conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

REGLEMENTATION FRANCAISE:

Substances dangereuses	Arrêté du 20.04.1994 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 7 décembre 2009.
Maladies à caractère professionnel	Code de la Sécurité sociale : articles L461-6 et D.461-1
Sécurité au travail	Code du travail art. R 4222-1 à 4222-26. Captation des vapeurs, aérosols et particules solides à la source d'émission. Assainissement Décret n° 2001-97 du 1.02.2001 et art. R 4412-1 à R 4412-58 : Prévention du risque chimique Décret n°88-1056 du 14.11.1988 et Arrêté du 28.07.2003 : matériels électriques/atmosphères explosives Décret n°96-1010 du 19.11.1996 et arrêté du 8.07.2003 : protection des travailleurs/atmosphère explosive. Code du travail art. R 4227-42 à R 4227-54 : Prévention des explosions et art. R 4227-1 à R4227-41: Prévention des incendies Arrêté du 31.3.80 : Installations électriques des installations classées
Installations classées	Loi n° 76-663 du 19.7.76 - Décrets du 7.7.92 et n° 93-1412 du 29.12.93 et n° 96-197 du 11.03.96 et n° 99-1220 du 28.12.99 - Activité classée reprise dans la nomenclature 1111 : Très toxiques (emploi ou stockage de substances et préparations) 1172 : Dangereuses pour l'environnement - A -, Très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations) 1414 : Gaz inflammables liquéfiés (installations de remplissage et de distribution)
Déchets	Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels- Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation
Rejets	Loi n° 76-663 du 19.07.76 et arrêté du 02.02.98, modifié par arrêté du 29.05.2000 et par arrêté du 03.08.2001

Évaluation de la sécurité chimique:

En accord avec l'article 18(4) du règlement (EC) No. 1907/2006 (Règlement REACH), cette substance est enregistrée en tant qu'intermédiaire isolé. Par conséquent, un rapport sur la sécurité chimique n'est pas requis.

INVENTAIRES:

EINECS:	Conforme
TSCA:	Conforme
AICS:	Conforme
DSL:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste Canadienne DSL.
ENCS (JP):	Conforme
KECI (KR):	Conforme
PICCS (PH):	Conforme
IECSC (CN):	Conforme

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R, H, EUH mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R12	Extrêmement inflammable.
R26	Très toxique par inhalation.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Bibliographie Fiche toxicologique INRS n° 32

Autres informations Ce produit ne doit être mis en oeuvre que par du personnel bien informé des conditions de sécurité., En cas d'emploi dans des formulations, nous contacter pour l'étiquetage.

Mise à jour:

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:		Type:
1	Utilisation de la substance	Ajouts
2	Classification et étiquetage	Ajouts
7	Utilisation(s) particulière(s)	Ajouts
8	Concentration prévisible sans effet (PNEC), Dose dérivée sans effet (DNEL), Contrôles de l'exposition	Ajouts
9	9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	Ajouts, modifications
11	11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	modifications, Ajouts
12	Toxicité aquatique, Bioaccumulation, Évaluation PBT	modifications, Ajouts
15	Évaluation de la sécurité chimique	Ajouts

Thésaurus:

NOAEL : Dose sans effet toxique observable (NOAEL)

LOAEL : Dose/concentration la plus faible pour laquelle un effet indésirable est encore observé (LOAEL)

bw : Poids du corps

food : dans la nourriture

dw : Poids sec

Ce document s'applique au produit EN L'ETAT, conforme aux spécifications fournies par SOBEGI. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Fiche de Données de Sécurité étendue

TETRAHYDROTHIOPHENE (THT)

Mise-à-jour : 2018-04-19

Type de document	Titre	Mise-à-jour	Version	Page
Fiches de données de sécurité	TETRAHYDROTHIOPHENE (THT)	2018-04-17	4.0	3
Scénario d'Exposition	Injection comme substance odorisante dans des conditions strictement contrôlées	2018-04-17	3.0	13
Scénario d'Exposition	Distribution de la substance en conditions strictement contrôlées	2018-04-17	2.0	17
Scénario d'Exposition	Formulation en conditions strictement contrôlées	2018-04-17	1.0	21

Produit: **TETRAHYDROTHIOPHENE (THT)**

Page: 1 / 10

Numéro de FDS: 001974-001 (Version 4.0)

Date 17.04.2018 (Annule et remplace : 19.09.2012)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Nom de la substance:

Nom d'Enregistrement REACH: tétrahydrothiophène
Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119489799-07-0000
Numéro CE: 203-728-9
No.-CAS: 110-01-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange :

Secteur d'utilisation :	Catégorie de produit :
Injection comme substance odorisante dans des conditions strictement contrôlées SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées	PC28: Parfums, produits parfumés
Distribution de la substance en conditions strictement contrôlées SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels	
Formulation en conditions strictement contrôlées SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels	

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	ARKEMA Thiochimie 420 rue d'Estienne d'Orves 92705 Colombes Cedex, FRANCE Téléphone: +33 (0)1 49 00 80 80 Téléfax: +33 (0)1 49 00 83 96 Adresse e-mail: pars-drp-fds@arkema.com http://www.arkema.com
Adresse e-mail : Scénario d'exposition	ARKEMA-THIOCHEM-REACH-USES@arkema.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 1 49 00 77 77
Numéro d'appel d'urgence européen : 112
France ORFILA : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Liquide inflammable, 2, H225
Oral(e): Toxicité aiguë, 4, H302
Dermale: Toxicité aiguë, 4, H312
Inhalation: Toxicité aiguë, 4, H332
Irritation cutanée, 2, H315
Irritation oculaire, 2, H319
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, 3, H412

Indications complémentaires:

Pour le texte complet des phrases H, EUH mentionnées dans cet article, voir article 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

N° dans l'annexe : 613-087-00-0

tétrahydrothiophène

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H312 + H332 : Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

Prévention:

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage:

P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Effets possibles sur la santé:

L'ingestion peut provoquer une irritation des muqueuses.

Irritation: Irritant pour les yeux et la peau.

Inhalation: A fortes concentrations de vapeurs/brouillards : Irritation des voies respiratoires supérieures Maux de tête Vertiges Nausée

Effets sur l'environnement:

Nocif pour les poissons. Nocif pour la daphnie. Peu nocif pour les algues Non facilement biodégradable. Non bioaccumulable.

Dangers physico-chimiques:

Facilement inflammable. Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques.

Produits de décomposition : voir chapitre 10

Divers:

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance ne répond ni aux critères PBT, ni aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nom Chimique ¹	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
tétrahydrothiophène (N° ANNEX: 613-087-00-0)	203-728-9	110-01-0	>= 98 %	Flam. Liq.2; H225 Acute Tox.4 (Oral(e)); H302 Acute Tox.4 (Inhalation); H332 Acute Tox.4 (Dermale); H312 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Aquatic Chronic3; H412

Impuretés contribuant aux dangers :

Nom Chimique ¹	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
thiophène	203-729-4	110-02-1	<= 1 %	Flam. Liq.2; H225 Acute Tox.4 (Oral(e)); H302 Eye Irrit.2; H319 Aquatic Chronic3; H412

¹: Voir chapitre 14 pour le nom approprié de l'expédition
Pour le texte complet des phrases H, EUH mentionnées dans cet article, voir article 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers soins nécessaires:

Conseils généraux:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Inhalation:

Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Mettre sous surveillance médicale. En cas de troubles : Hospitaliser.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si contact important: Mettre sous surveillance médicale. Hospitaliser.

Contact avec les yeux:

Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau en écartant bien les paupières. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Si le sujet est inconscient ne pas tenter de faire vomir
Hospitaliser.

Protection pour les secouristes:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés: Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Pas de données disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Facilement inflammable, Possibilité de réinflammation des vapeurs à distance
Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques :
Sulfure d'hydrogène, Oxydes de soufre, Oxydes de carbone

5.3. Conseils aux pompiers:

Méthodes particulières d'intervention:

Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. En cas d'incendie, éloigner les conteneurs exposés au feu.

Actions spéciales pour la protection des pompiers:

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Evacuer le personnel non nécessaire ou non équipé de protection individuelle. Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs. Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de fuite, porter un appareil respiratoire autonome.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans l'environnement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Endiguer avec du sable ou de la terre (ne pas utiliser de produits combustibles).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupération:

Pomper dans un réservoir de secours inerte. Absorber le reste sur un absorbant inerte.

Elimination:

Eliminer le produit par oxydation avec des solutions diluées de : Peroxyde d'hydrogène ou hypochlorite de sodium ou Eliminer le produit par incinération (en accord avec les réglementations locales et nationales).

6.4. Référence à d'autres rubriques: Aucun(e).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Mesures techniques/Précautions:

Consignes de stockage et de manipulation applicables aux produits: Liquides. Facilement inflammable Nocifs. Irritants. A vapeurs explosibles dans l'air. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements. Prévoir douches, fontaines oculaires. Prévoir poste d'eau à proximité. Prévoir appareil respiratoire autonome à proximité.

Précautions pour la manipulation sans danger:

Manipuler loin de toutes flammes. Proscrire l'air pour les transferts. Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. N'utiliser que de l'équipement de sécurité.

Mesures d'hygiène:

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation des vapeurs. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker à l'abri de l'air. Stocker à l'abri de la chaleur et des points d'ignition. Prévoir une cuvette de rétention. Prévoir mise à la terre et matériels électriques utilisables en atmosphère explosive.

Produits incompatibles:

Oxydants forts

Matériel d'emballage:

Recommandé: Acier au carbone, Acier inoxydable, Fûts métalliques revêtus intérieurement., Joints : polyéthylène, Rilsan ®, polytétrafluoroéthylène (PTFE)

A éviter: Cuivre et alliages de cuivre

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucun(e).

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle:

Valeurs limites d'exposition Non pertinent

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Utilisation finale	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	180 mg/m ³ (LT, LE, SE) 180 mg/m ³ (ST, LE)		7,5 mg/kg bw/jour (LT, SE)
Consommateurs	18,5 mg/m ³ (LT, SE) 21 mg/m ³ (LT, LE)	2,7 mg/kg bw/jour (LT, SE)	

LE : Effets locaux, SE : Effets systémiques, LT : Long terme, ST : Court terme

Concentration prévisible sans effet (PNEC):

Compartiment:	Valeur:
Eau douce	0,024 mg/l
Eau de mer	0,0024 mg/l
Eau (dégagement intermittent)	0,24 mg/l
Effets sur les installations de traitement des eaux usées	31 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition:

Mesures générales de protection: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire: Faibles concentrations ou exposition courte: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Concentrations élevées ou exposition prolongée: appareil respiratoire isolant (ARI)

Protection des mains: Contacts éclaboussures, intermittent et prolongé: Gants caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant: 0,75 mm
Gants de protection conformes à EN 374.

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps: Au poste de travail : Combinaison à pénétration retardée
En intervention sur incident: combinaison anti-acide

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir chapitre 6

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique (20°C): liquide

Couleur: incolore

Odeur: piquante

Seuil olfactif: 1 ppb

pH: Pas de données disponibles.

Point/intervalle de fusion : -96,2 °C

Point/intervalle d'ébullition : 119 - 121 °C

Point d'éclair: 17,5 °C (1.013 hPa) (Méthode A9 (D. 92/69/ECC))

Taux d'évaporation: Pas de données disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz):

Limite inférieure d'inflammabilité : 1,1 % (v)

Limite supérieure d'inflammabilité : 12,1 % (v)

Pression de vapeur: 24 hPa , à 25 °C

Densité de vapeur: 3,04 Substance de référence: Air=1

Masse volumique: 1.000 kg/m³ , à 20 °C

Densité (Eau=1): 1 à 20 °C

Hydrosolubilité: 5,8 g/l à 20 °C (OCDE ligne directrice 105)

Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : 1,8 , à 20 °C (calculé(e))

Température d'auto-inflammabilité: 215 °C

Température de décomposition: 640 °C

Viscosité, dynamique: 1,60 mPa.s , à 20 °C
1,29 mPa.s , à 40 °C

Propriétés explosives:

Explosibilité: Non pertinent (compte tenu de sa structure chimique)

Propriétés comburantes: Non pertinent (compte tenu de sa structure chimique)

9.2. Autres données:

Solubilité dans d'autres solvants: Soluble dans: Alcools

	ether éthylique
	Acétone
	Chloroforme
	hydrocarbures
Poids moléculaire:	88,17 g/mol
Indice de réfraction:	1,505 (à 20 °C)
Point critique:	Pression critique: 5,6 MPa, Température critique: 306 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité:

Voir chapitre 10.5

10.2. Stabilité chimique:

Produit stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses: Pas de données disponibles.

10.4. Conditions à éviter:

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans un endroit sec.

10.5. Matières incompatibles:

- Réaction violente avec : Oxydants forts, Peroxyde d'hydrogène, Acide nitrique, hypochlorites

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Décomposition thermique:

Température de décomposition: 640 °C

Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques : Sulfure d'hydrogène, Oxydes de soufre, Oxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

Toxicocinétique (absorption, métabolisme, distribution et élimination):

D'après les données limitées disponibles chez l'animal : Il est éliminé principalement dans les urines.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë:

Inhalation:

- Chez l'homme :

Peut être nocif par inhalation.

A fortes concentrations de vapeurs/brouillards :
Maux de tête, Somnolence, Troubles de l'équilibre, Nausée

- Chez l'animal :

CL50/4 h/Rat: 22,6 mg/l (6270 ppm) (Méthode: OCDE ligne directrice 403), Dépression du système nerveux central, Irritation locale au niveau des voies respiratoires, Irritation oculaire (vapeurs)

Ingestion:

- Chez l'homme :

Nocif en cas d'ingestion.

L'ingestion peut provoquer une irritation des muqueuses.

- Chez l'animal :

DL50/Rat: 1.850 mg/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 401)

Dermale:

- Chez l'animal :

Peut être nocif par contact cutané.

Pas de mortalité/Lapin: 2.000 mg/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 402), Troubles respiratoires
DL50/Rat: 3.335 mg/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 402)

Effets locaux (Corrosion / Irritation / Lésions oculaires graves):

Contact avec la peau:

- Chez l'animal :

Irritant pour la peau.

Irritation de la peau (Après contact occlusif, Lapin, Durée d'exposition: 4 h)

Contact avec les yeux:

- Chez l'animal :

Irritant pour les yeux.

Irritation des yeux (OCDE ligne directrice 405, Lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Inhalation:

Pas de données disponibles.

Contact avec la peau:

De par sa structure :, Non sensibilisant cutané

Effets CMR :

Mutagenicité: **Non génotoxique**

In vitro

Inactif sur les tests de génotoxicité in vitro
Test d'Ames in vitro: (Méthode: OCDE Ligne directrice 471)
Test de mutations géniques in vitro sur cellules de mammifères: (Méthode: OCDE Ligne directrice 476)
Test d'aberrations chromosomiques in vitro sur lymphocytes humains: (Méthode: OCDE Ligne directrice 473)

Cancérogénicité: **De par sa composition, ce produit ne devrait pas présenter de risque nocif dans les conditions normales d'utilisation**

Toxicité pour la reproduction:

Fertilité: **L'ensemble des informations disponibles ne permet pas de suspecter un potentiel reprotoxique.**

- Chez l'animal : Administration répétée: Absence d'effets toxiques sur l'appareil reproducteur
NOAEL (Toxicité parentale) : 5,2 mg/l
(Méthode: OCDE ligne directrice 413, Rat, Par inhalation)

Développement foetal: **L'ensemble des informations disponibles ne permet pas de suspecter un potentiel de toxicité pour le développement.**

- Chez l'animal : Exposition lors de la grossesse: Absence d'effets toxiques pour le développement du fœtus
NOAEL (Toxicité pour le développement) : > 6,9 mg/l
NOAEL (Toxicité Maternelle) : 2,8 mg/l
(Méthode: OCDE Ligne directrice 414, Rat, Par inhalation)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique :

Inhalation:

- Chez l'homme : Seuil olfactif: 1 ppb
A fortes concentrations de vapeurs/brouillards :
Risque d'irritation pour les yeux et les voies respiratoires

Exposition répétée: **La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.**

- Chez l'animal : Exposition répétée par inhalation: (Rat, 3 mois)

A fortes doses :
Irritation locale au niveau des voies respiratoires
NOAEL= 0,18 mg/l (51ppm)
Concentration maximale sans effet toxique systémique
NOAEL= 5,2 mg/l (1442ppm)

Danger par aspiration:

Non concerné

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Évaluation Ecotoxicologique: Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité aiguë :

Poissons:

Nocif pour les poissons.
CL50, 96 h (Danio rerio (poisson zèbre)) : > 24 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 203)

Invertébrés aquatiques:

Nocif pour la daphnie.
CE50, 48 h (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 24 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 202, Immobilisation)

Plantes aquatiques:

Peu nocif pour les algues
CE50r, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata) : > 153,2 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201, inhibition du taux de croissance)

Micro-organismes:

CE50, 3 h (Boues activées) : 1.530 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 209, Inhibition de la respiration des boues activées)

CE10, 3 h : 310 mg/l

Toxicité aquatique / Toxicité à long terme:

Plantes aquatiques: NOEC r, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) : 29,1 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201, inhibition du taux de croissance)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Dans l'eau: Non hydrolysable

Stabilité dans l'eau:

Temps d'hydrolyse: 5 jr degré d'hydrolyse: < 10 %
Substance d'essai: Matière active, Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Biodégradation (Dans l'eau):

Non facilement biodégradable.
Non facilement biodégradable.: 10 % après 28 jr (Méthode: OCDE Ligne directrice 301 F)

Photodégradation (Dans l'air):

Dégradation par les radicaux OH: Photolyse directe (Temps de demi-vie) : 1,8 jr

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Bioaccumulation:

Une bioaccumulation est peu probable.
Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : 1,8 , à 20 °C (Méthode: calculé(e))

12.4. Mobilité dans le sol - Répartition entre les compartiments environnementaux:

Pression de vapeur : 24 hPa, 25 °C

Absorption / désorption: Mobile dans les sols , log Koc: 1,32 (Méthode: calculé(e))

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Cette substance ne répond ni aux critères PBT, ni aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes: Aucun(e) à notre connaissance.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Traitement des déchets:

Élimination du produit:

Éliminer le produit par oxydation avec des solutions diluées de : Peroxyde d'hydrogène ou hypochlorite de sodium
ou Éliminer le produit par incinération (en accord avec les réglementations locales et nationales).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	14.1. Numéro ONU	14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	14.3. Classe*	Étiquette	14.4. PG*	14.5. Dangers pour l'environnement	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR	2412	TÉTRAHYDRO-THIOPHÈNE	3	3	II	non	
ADN	2412	TÉTRAHYDRO-THIOPHÈNE	3	3	II	non	
RID	2412	TÉTRAHYDRO-THIOPHÈNE	3	3	II	non	
IATA Cargo	2412	Tetrahydrothiophene	3	3	II	non	
IATA Passenger	2412	Tetrahydrothiophene	3	3	II	non	
IMDG	2412	TETRAHYDROTHIOPHENE	3	3	II	non	EmS Number: F-E, S-D

*Description: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC: Non concerné

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Fiches de données de sécurité: conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 et son/ses amendement(s)

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Listé dans:

UE. REACH. Annexe XVII, restrictions applicables à la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances (Règlement 1907/2006/CE): tétrahydrothiophène

REGLEMENTATION FRANCAISE:

Maladies à caractère professionnel	Code de la Sécurité sociale : articles L461-6 et D.461-1
Sécurité au travail	Code du travail art. R 4222-1 à 4222-26. Captation des vapeurs, aérosols et particules solides à la source d'émission. Assainissement Décret n°88-1056 du 14.11.1988 et Arrêté du 28.07.2003 : matériels électriques/atmosphères explosives Décret n°96-1010 du 19.11.1996 et arrêté du 8.07.2003 : protection des travailleurs/atmosphère explosive. Arrêté du 31.3.80 : Installations électriques des installations classées
Installations classées	France. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), code de l'environnement, partie réglementaire, livre V, titre I 4330: Liquides inflammables de catégorie 1, liquides inflammables maintenus à une température supérieure à leur point d'ébullition, autres liquides de point éclair inférieur ou égal à 60 °C maintenus à une température supérieure à leur température d'ébullition ou dans des conditions particulières de traitement, telles qu'une pression ou une température élevée. 4331: Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.
Déchets	Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation
Rejets	Loi n° 76-663 du 19.07.76 et arrêté du 02.02.98, modifié par arrêté du 29.05.2000 et par arrêté du 03.08.2001

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

INVENTAIRES:

EINECS:	Conforme
TSCA:	Conforme
DSL:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste Canadienne DSL.
IECSC (CN):	Conforme
ENCS (JP):	Conforme
ISHL (JP):	Conforme
KECI (KR):	Conforme
PICCS (PH):	Conforme
AICS:	Conforme
NZIOC:	Conforme

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H, EUH mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire En cas d'emploi dans des formulations, nous contacter pour l'étiquetage.

Mise à jour:

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:		Type:
3	3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS	modifications
8	Dose dérivée sans effet (DNEL)	modifications
8	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	modifications
11	11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	modifications
12	12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	modifications
15	15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION	modifications
Scénario d'exposition		modifications

Thésaurus:

NOAEL : Dose sans effet toxique observable (NOAEL)

LOAEL : Dose/concentration la plus faible pour laquelle un effet indésirable est encore observé (LOAEL)

bw : Poids du corps

food : dans la nourriture

dw : Poids sec

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

Ce document s'applique au produit EN L'ETAT, conforme aux spécifications fournies par ARKEMA. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Produit:

tétrahydrothiophène

Page: 1 / 4

(No.-CE 203-728-9 No.-CAS 110-01-0)

Personne de contact : ARKEMA-THIOCHEM-REACH-USERS@arkema.com

Date 17.04.2018 (*Annule et*

remplace : 28.12.2011)

Número: ARKE-00063 (Version 3.0)

Número d'Enregistrement REACH: 01-2119489799-07-0000

1. Titre du scénario d'exposition : Injection comme substance odorisante dans des conditions strictement contrôlées

Description du scénario : CGES12_I : Englobe l'utilisation en tant que combustible (ou additifs et composants d'additifs pour combustibles) en systèmes fermés ou confinés, y compris les expositions accidentelles pendant les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance des équipements et la manipulation des déchets.

<p>Secteur d'utilisation : SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées</p>	<p>Catégorie de produit : PC28: Parfums, produits parfumés</p>
<p>Catégorie de rejet dans l'environnement: ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos</p>	<p>Catégorie de processus: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, PROC9: Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage)</p>

2. Conditions d'utilisation - Estimation de l'exposition et référence aux sources

3. Rapport de caractérisation du risque :

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Informations générales caractéristique:

Liquide, pression de vapeurs 0.5 - 10 kPa

Non hydrophobe, Non facilement biodégradable., Faible potentiel bioaccumulatif

Fréquence et durée d'utilisation:

Nombre de jours d'émission par année = 365

Conditions opérationnelles:

(Rejets d'eaux usées négligeable car procédé fonctionne sans contact avec l'eau., Emissions des eaux usées générées par l'équipement de nettoyage à l'eau.)

Mesures générales de gestion du risque applicables à toutes les activités:

Air : Traiter les émissions dans l'air pour obtenir l'efficacité d'élimination exigée de (%) : (99,8 %)

Eau : Traitement des eaux usées sur site recommandé Les technologies courantes de traitement des eaux usées sur site permettent d'atteindre une efficacité d'élimination de (%) : (99,9 %)

Sol : Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol.

Traitement des déchets : Voir chapitre 13. Considérations relatives à l'élimination

Récupération : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle : Voir chapitre 6

Compartment:	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition:
Tous (environnement)	L'analyse qualitative conclut que les risques sont maîtrisés.

Contribution au Scénario	Quantité annuelle par site	Facteur d'émission ou de rejet: Air	Concentration / valeur de rejet maximale :		Facteur d'émission ou de rejet: Sol	Rapport de caractérisation du risque :		Remarques
			Eau de mer	Eau douce		Eau	Sol	
Utilisation industrielle de substances en systèmes clos	49,4 tonnes par an	Libération dans l'air négligeable.	Aucune libération intentionnelle de la substance dans les eaux usées.	Aucune libération intentionnelle de la substance dans les eaux usées.	Aucun rejet direct ou indirect vers le sol n'est prévu			En plus des rejets directs dans les sols, le ratio de caractérisation du risque pour les sols est influencé par la redéposition des émissions dans l'air et l'utilisation des boues (si autorisée) sur les sols.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les recommandations fournies peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Il peut donc être nécessaire de les adapter à votre site (« scaling »).

De plus amples détails sur les méthodes d'évaluation et de contrôle sont fournis dans la fiche SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

Si l'adaptation (« scaling ») des recommandations fournies ne permet pas de démontrer que les risques sont maîtrisés, il faudrait mettre en place les recommandations fournies ou réaliser une Évaluation de la Sécurité Chimique spécifique au site.

Contrôle de l'exposition du travailleur :

Informations générales

caractéristique:

Liquide, pression de vapeurs 0.5 - 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation: Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

Mesures générales de gestion du risque applicables à toutes les activités:

La substance est rigoureusement confinées par des moyens techniques

Voir chapitre : 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

la substance est utilisée en condition strictement contrôlée. Des mesures techniques rigoureuses sont mises en place en parallèle avec des procédures et des technologies de contrôle.

Ainsi, l'exposition des travailleurs est minimale et les risques sont contrôlés.

Procédures et technologies de contrôle pour minimiser les émissions et toute exposition résultante

Uniquement un personnel correctement formé et autorisé peut manipuler la substance

Des procédures particulières sont spécifiées pour les travaux de maintenance tel que le nettoyage ou l'entretien et pour les changements de process et d'usines

Procédures et technologies de contrôle en cas d'accident ou des déchets sont générés

Procédures sur la manipulation de la substance et surveillance par un opérateur sur le site

Voies d'exposition:

Tous (travailleur)

Méthodes d'Evaluation de l'Exposition:

L'analyse qualitative conclut que les risques sont maîtrisés.

Conditions spécifiques :

Contribution au Scénario	PROC	Conditions opérationnelles	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Mesures de gestion des risques	Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Rapport de caractérisation du risque : (Long terme)			Rapport de caractérisation du risque : (Court terme)		
						Inhalation	Dermale	Routes combinées	Inhalation	Dermale	Routes combinées
Expositions générales (systèmes fermés) Utiliser dans des systèmes confinés	PROC1	Extérieur		Process fermé sans possibilité d'exposition	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (80 %) Lorsqu'un risque de contact oculaire existe, le port d'un masque intégral ou de lunettes de sécurité munies de protections des sourcils, des tempes et des côtés est obligatoire.						
Utiliser dans des systèmes confinés (systèmes fermés)	PROC2	Intérieur		Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Process fermé et continue avec un contrôle occasionnel de l'exposition Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Lorsqu'un risque de contact oculaire existe, le port d'un masque intégral ou de lunettes de sécurité munies de protections des sourcils, des tempes et des côtés est obligatoire.						
Expositions générales (systèmes fermés) Utilisation dans des procédés par lots confinés	PROC3	Intérieur		Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Process fermé et continue avec un contrôle occasionnel de l'exposition	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (80 %) Lorsqu'un risque de contact oculaire existe, le port d'un masque intégral ou de lunettes de sécurité munies de protections des sourcils, des tempes et des côtés est obligatoire.						
Transferts par fûts/ lots	PROC8b	Intérieur		Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. Utiliser des pompes pour le fût.	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (80 %) Lorsqu'un risque de contact oculaire existe, le port d'un masque intégral ou de lunettes de sécurité munies de protections des sourcils, des tempes et des côtés est obligatoire.						

Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC9	Intérieur		Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (80 %) Lorsqu'un risque de contact oculaire existe, le port d'un masque intégral ou de lunettes de sécurité munies de protections des sourcils, des tempes et des côtés est obligatoire.						
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------	-----------	--	----------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--

LE : Effets locaux, SE : Effets systémiques

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Pour une même contribution au scénario d'exposition, plusieurs mesures de gestion du risque peuvent vous être proposées. Il vous appartient de sélectionner la configuration la plus adaptée à votre activité.

Thésaurus:

PROC : Catégorie de processus
SU : Secteurs d'utilisation finale
PC : Catégorie de produit
ERC : Catégorie de rejet dans l'environnement

RCR : Rapport de caractérisation du risque :
DNEL : Dose dérivée sans effet (DNEL)
PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).
Ce scénario d'exposition peut ne pas être complet. Merci de contacter votre fournisseur pour obtenir des informations complémentaires.

Produit:

tétrahydrothiophène

Page: 1 / 3

(No.-CE 203-728-9 No.-CAS 110-01-0)

Personne de contact : ARKEMA-THIOCHEM-REACH-USES@arkema.com

Date 17.04.2018 (Annule et

remplace : 25.08.2011)

Número: ARKE-00064 (Version 2.0)

Número d'Enregistrement REACH: 01-2119489799-07-0000

1. Titre du scénario d'exposition : Distribution de la substance en conditions strictement contrôlées

Description du scénario : CGES1A.1: Chargement du vrac (y compris en bateau/péniche, wagon/camion et récipient vrac intermédiaire) de la substance en systèmes fermés ou confinés, y compris les expositions accidentelles pendant l'échantillonnage, le stockage, le déchargement, la maintenance et les activités de laboratoire correspondantes.

SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de rejet dans l'environnement:

ERC2: Formulation de préparations

Catégorie de processus:

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, **PROC3:** Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

2. Conditions d'utilisation - Estimation de l'exposition et référence aux sources

3. Rapport de caractérisation du risque :

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Informations générales

caractéristique:

Liquide, pression de vapeurs 0.5 - 10 kPa

Non hydrophobe, Non facilement biodégradable., Faible potentiel bioaccumulatif

Fréquence et durée d'utilisation:

Nombre de jours d'émission par année = 300

Conditions opérationnelles:

(Rejets d'eaux usées négligeable car procédé fonctionne sans contact avec l'eau.)

Mesures générales de gestion du risque applicables à toutes les activités:

Air : Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol. Eau : Les contrôles d'émission dans les eaux usées ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans les eaux usées. Sol : Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol.

Traitement des déchets : Voir chapitre 13. Considérations relatives à l'élimination

Récupération : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle : Voir chapitre 6

Compartment:	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition:
Tous (environnement)	L'analyse qualitative conclut que les risques sont maîtrisés.

Contribution au Scénario	Quantité annuelle par site	Facteur d'émission ou de rejet: Air	Concentration / valeur de rejet maximale :		Facteur d'émission ou de rejet: Sol	Rapport de caractérisation du risque :		Remarques
			Eau de mer	Eau douce		Eau	Sol	
Formulation de préparations	Informations commerciales confidentielles	Libération dans l'air négligeable.	Aucune libération intentionnelle de la substance dans les eaux usées.	Aucune libération intentionnelle de la substance dans les eaux usées.	Aucun rejet direct ou indirect vers le sol n'est prévu			En plus des rejets directs dans les sols, le ratio de caractérisation du risque pour les sols est influencé par la redéposition des émissions dans l'air et l'utilisation des boues (si autorisée) sur les sols.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

L'efficacité d'élimination de l'air requise peut être réalisée à l'aide de technologies sur site , que ce soit seul ou en combinaison.

Les recommandations fournies peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Il peut donc être nécessaire de les adapter à votre site (« scaling »).

Si l'adaptation (« scaling ») des recommandations fournies ne permet pas de démontrer que les risques sont maîtrisés, il faudrait mettre en place les recommandations fournies ou réaliser une Évaluation de la Sécurité Chimique spécifique au site.

Contrôle de l'exposition du travailleur :

Informations générales

caractéristique:

Liquide, pression de vapeurs 0.5 - 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation: Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

Mesures générales de gestion du risque applicables à toutes les activités:

La substance est rigoureusement confinées par des moyens techniques

Voir chapitre : 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

la substance est utilisée en condition strictement contrôlée. Des mesures techniques rigoureuses sont mises en place en parallèle avec des procédures et des technologies de contrôle.

Ainsi, l'exposition des travailleurs est minimale et les risques sont contrôlés.

Procédures et technologies de contrôle pour minimiser les émissions et toute exposition résultante

Uniquement un personnel correctement formé et autorisé peut manipuler la substance

Des procédures particulières sont spécifiées pour les travaux de maintenance tel que le nettoyage ou l'entretien et pour les changements de process et d'usines

Procédures et technologies de contrôle en cas d'accident ou des déchets sont générés

Procédures sur la manipulation de la substance et surveillance par un opérateur sur le site

Voies d'exposition:

Tous (travailleur)

Méthodes d'Evaluation de l'Exposition:

L'analyse qualitative conclut que les risques sont maîtrisés.

Conditions spécifiques :

Contribution au Scénario	PROC	Conditions opérationnelles	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Mesures de gestion des risques	Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Rapport de caractérisation du risque : (Long terme)			Rapport de caractérisation du risque : (Court terme)		
						Inhalation	Dermale	Routes combinées	Inhalation	Dermale	Routes combinées
Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	PROC1	Intérieur		Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. Process fermé sans possibilité d'exposition	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (80 %) Lorsqu'un risque de contact oculaire existe, le port d'un masque intégral ou de lunettes de sécurité munies de protections des sourcils, des tempes et des côtés est obligatoire.						
Expositions générales (systèmes fermés) Procédé en lots Méthode d'échantillonnage	PROC3	Intérieur		Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Process par lot fermé avec un contrôle occasionnel de l'exposition	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Lorsqu'un risque de contact oculaire existe, le port d'un masque intégral ou de lunettes de sécurité munies de protections des sourcils, des tempes et des côtés est obligatoire.						

LE : Effets locaux, SE : Effets systémiques

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Pour une même contribution au scénario d'exposition, plusieurs mesures de gestion du risque peuvent vous être proposées. Il vous appartient de sélectionner la configuration la plus adaptée à votre activité.

Thésaurus:

PROC : Catégorie de processus
SU : Secteurs d'utilisation finale
PC : Catégorie de produit
ERC : Catégorie de rejet dans l'environnement

RCR : Rapport de caractérisation du risque :
DNEL : Dose dérivée sans effet (DNEL)
PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).
Ce scénario d'exposition peut ne pas être complet. Merci de contacter votre fournisseur pour obtenir des informations complémentaires.

Produit:

tétrahydrothiophène

Page: 1 / 4

(No.-CE 203-728-9 No.-CAS 110-01-0)

Personne de contact : ARKEMA-THIOCHEM-REACH-USES@arkema.com

Numéro: ARKE-00531 (Version 1.0)

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119489799-07-0000

Date 17.04.2018

1. Titre du scénario d'exposition : Formulation en conditions strictement contrôlées

Description du scénario : CGES2_1: Formulation de la substance et de ses mélanges dans les opérations par lots ou continues en systèmes fermés ou confinés, y compris les expositions accidentelles pendant le stockage, les transferts de matière, le mélangeage, la maintenance, l'échantillonnage et les activités de laboratoire correspondantes

SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels	
Catégorie de rejet dans l'environnement: ERC2: Formulation de préparations	Catégorie de processus: PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage), PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

2. Conditions d'utilisation - Estimation de l'exposition et référence aux sources

3. Rapport de caractérisation du risque :

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Informations générales caractéristique:

Liquide, pression de vapeurs 0.5 - 10 kPa
Non hydrophobe, Non facilement biodégradable., Faible potentiel bioaccumulatif

Fréquence et durée d'utilisation:

Nombre de jours d'émission par année = 300

Conditions opérationnelles:

(Rejets d'eaux usées négligeable car procédé fonctionne sans contact avec l'eau.)

Mesures générales de gestion du risque applicables à toutes les activités:

Air : Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol/Eau : Les contrôles d'émission dans les eaux usées ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans les eaux usées. Sol : Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol.

Traitement des déchets : Voir chapitre 13. Considérations relatives à l'élimination

Récupération : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle : Voir chapitre 6

Compartment:	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition:
Tous (environnement)	L'analyse qualitative conclut que les risques sont maîtrisés.

Contribution au Scénario	Quantité annuelle par site	Facteur d'émission ou de rejet: Air	Concentration / valeur de rejet maximale :		Facteur d'émission ou de rejet: Sol	Rapport de caractérisation du risque :		Remarques
			Eau de mer	Eau douce		Eau	Sol	
Formulation de préparations	3,3 tonnes par an	Libération dans l'air négligeable.	Aucune libération intentionnelle de la substance dans les eaux usées.	Aucune libération intentionnelle de la substance dans les eaux usées.	Aucun rejet direct ou indirect vers le sol n'est prévu			En plus des rejets directs dans les sols, le ratio de caractérisation du risque pour les sols est influencé par la redéposition des émissions dans l'air et l'utilisation des boues (si autorisée) sur les sols.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

L'efficacité d'élimination de l'air requise peut être réalisée à l'aide de technologies sur site , que ce soit seul ou en combinaison.

Les recommandations fournies peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Il peut donc être nécessaire de les adapter à votre site (« scaling »).

Si l'adaptation (« scaling ») des recommandations fournies ne permet pas de démontrer que les risques sont maîtrisés, il faudrait mettre en place les recommandations fournies ou réaliser une Évaluation de la Sécurité Chimique spécifique au site.

Contrôle de l'exposition du travailleur :

Informations générales

caractéristique:

Liquide, pression de vapeurs 0.5 - 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation: Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

Mesures générales de gestion du risque applicables à toutes les activités:

La substance est rigoureusement confinées par des moyens techniques

Voir chapitre : 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

la substance est utilisée en condition strictement contrôlée. Des mesures techniques rigoureuses sont mises en place en parallèle avec des procédures et des technologies de contrôle.

Ainsi, l'exposition des travailleurs est minimale et les risques sont contrôlés.

Procédures et technologies de contrôle pour minimiser les émissions et toute exposition résultante

Uniquement un personnel correctement formé et autorisé peut manipuler la substance

Des procédures particulières sont spécifiées pour les travaux de maintenance tel que le nettoyage ou l'entretien et pour les changements de process et d'usines

Procédures et technologies de contrôle en cas d'accident ou des déchets sont générés

Procédures sur la manipulation de la substance et surveillance par un opérateur sur le site

Voies d'exposition:

Tous (travailleur)

Méthodes d'Evaluation de l'Exposition:

L'analyse qualitative conclut que les risques sont maîtrisés.

Conditions spécifiques :

Contribution au Scénario	PROC	Conditions opérationnelles	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Mesures de gestion des risques	Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Rapport de caractérisation du risque : (Long terme)			Rapport de caractérisation du risque : (Court terme)		
						Inhalation	Dermale	Routes combinées	Inhalation	Dermale	Routes combinées
Expositions générales (systèmes fermés) Utilisation dans des procédés par lots confinés	PROC3	Intérieur		Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Process fermé et continue avec un contrôle occasionnel de l'exposition	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (80 %) Lorsqu'un risque de contact oculaire existe, le port d'un masque intégral ou de lunettes de sécurité munies de protections des sourcils, des tempes et des côtés est obligatoire.						
Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	PROC8b	Extérieur		Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Process fermé sans possibilité d'exposition	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (80 %) Lorsqu'un risque de contact oculaire existe, le port d'un masque intégral ou de lunettes de sécurité munies de protections des sourcils, des tempes et des côtés est obligatoire.						
Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC9	Intérieur		Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (80 %) Lorsqu'un risque de contact oculaire existe, le port d'un masque intégral ou de lunettes de sécurité munies de protections des sourcils, des tempes et des côtés est obligatoire.						
Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC15	Intérieur		Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (90 %)	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (80 %) Lorsqu'un risque de contact oculaire existe, le port d'un masque intégral ou de lunettes de sécurité munies de protections des sourcils, des tempes et des côtés est obligatoire.						

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Pour une même contribution au scénario d'exposition, plusieurs mesures de gestion du risque peuvent vous être proposées. Il vous appartient de sélectionner la configuration la plus adaptée à votre activité.

Thésaurus:

PROC : Catégorie de processus
SU : Secteurs d'utilisation finale
PC : Catégorie de produit
ERC : Catégorie de rejet dans l'environnement

RCR : Rapport de caractérisation du risque :
DNEL : Dose dérivée sans effet (DNEL)
PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).
Ce scénario d'exposition peut ne pas être complet. Merci de contacter votre fournisseur pour obtenir des informations complémentaires.